



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 10 juin 2014 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Permettre l'agrandissement projeté d'une habitation :

- dont la façade est orientée selon un axe de 30 degrés par rapport à une ligne imaginaire passant par les 2 points de rencontre des lignes latérales du lot avec la ligne avant alors que l'article 6.1.5 du Règlement de zonage n° 269-05 exige un axe variant de 0 à 15 degrés;
- à une distance de 4,9 m de la ligne latérale droite (sud-ouest) alors que l'article 6.2.2 du Règlement de zonage n° 269-05 exige une marge de recul latérale minimale de 8 m.

Identification du site concerné : Lot 2 619 335 du Cadastre du Québec
9, rue de Lorimier

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance régulière du conseil du 10 juin 2014 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 21^e jour de mai 2014.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général